Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 134 (1989)

Heft: 7-8

Werbung

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 21.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

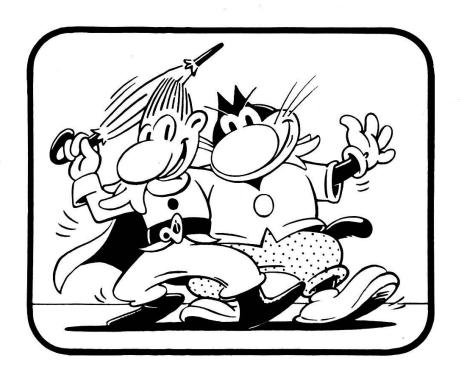
Quant aux officiers, la possibilité d'exercer le métier d'instructeur comme «premier métier» ne peut, honnêtement, leur être accordée qu'à la condition d'exiger d'eux une formation de niveau universitaire, sanctionnée par une licence dont le titre soit tel qu'elle ouvre aussi des perspectives de carrière civile. On admettra volontiers que les titulaires de diplômes universitaires ne sont pas nécessairement les

meilleurs instructeurs. Mais il convient de reconnaître tout aussi volontiers qu'un diplôme de ce niveau n'a jamais empêché quiconque d'instruire convenablement.

Il devient impérieux de sortir les instructeurs de leur ghetto. Pour cela, les Journées des parents ne suffisent pas.

J.-F. C.





Toujours là quand il faut !



Siège social : Place de Milan, 1001 Lausanne

72 agences à votre service